

# LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

AG Ligue - Samedi 8 juin 2013

Grégory Roches

# Les dispositifs nationaux

- Contrats uniques d'insertion (CUI) / Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Plan Sport Emploi (PSE)

Dispositif	Type et durée des contrats	Public cible	Aide de l'Etat à l'employeur	Contacts
CUI / CAE	- CDI ou CDD de 6 mois minimum (renouvelable) - 20h hebdo. minimum ou temps complet	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi	- Une aide moyenne de 60-70% sur la base du taux du SMIC horaire ou du SMC - Exonération de cotisations patronales	Pôle emploi DIRECCTE DRJSCS
PSE "Emploi CNDS"	- CDI - Mi-temps minimum (17h30)	Aucune restriction	- Aide dégressive sur 4 ans - Aide cumulable avec des dispositifs d'aides régionales ( <i>cas du club d'Ailly sur Noye avec les emplois solidaires</i> )	DRJSCS DDCS DDCSPP

# Les emplois d'avenir

- ◎ Au niveau national :
  - Lancés depuis novembre 2012
  - Objectif : 150 000 dont 15 000 dans le sport et l'animation
- ◎ Au niveau régional :
  - 513 emplois d'avenir signés en Picardie (fin mai 2013) pour un objectif de 3000 !
- ◎ Handball :
  - La convention signée entre la Fédération française de handball et le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (15/02/13) vise le déploiement de **200 emplois d'avenir** dans ses structures affiliées (clubs, comités, ligues) sur la période 2013-2014

# Le public cible

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour un travailleur handicapé)
- Ces jeunes doivent être peu ou pas qualifiés :
  - Les jeunes sans diplôme
  - Les jeunes peu qualifiés (de niveau V, c'est-à-dire titulaires d'un CAP ou BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
  - Les jeunes situés dans les zones prioritaires : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de revitalisation rurale (ZRR), et les territoires d'outre-mer
- A titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une ZUS, une ZRR ou en outre-mer peuvent être diplômés jusqu'à bac +3.

# Type et durée des contrats

- Tout type de poste, dans le respect de la réglementation liée à l'encadrement des APS
- Un CDI ou un CDD (12 mois à 36 mois) 3 ans dans le cas général.
- À temps plein (principalement)
- Le contrat est conclu sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non-marchand

# L'aide de l'Etat à l'employeur

- Aide financière de l'État sur 3 ans à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle sur la base du SMIC (CDI ou CDD) pour les structures du secteur non-marchand
- Coût résiduel moyen pour l'employeur : entre 553 et 655 € par mois (soit + 6000 € / an)

## Simulation pour un temps plein (par mois) :

Rémunération brute mensuelle (SMIC au 1/1/2013) :	1430€
Montant de l'aide	1072€
Reste à payer pour l'employeur	358€
<b>Total avec cotisations</b>	<b>553€</b>

# Conditions pour l'employeur

- Etre à jour du versement des cotisations et contributions sociales
- Justifier de sa capacité à maintenir l'emploi au moins le temps du versement de l'aide

## Rôle de l'employeur

- Offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi
- Lui donner les moyens de se former

# A savoir

- ◎ L'Accompagnement du jeune
  - Suivi personnalisé professionnel, voire social
  - Respect des engagements de l'employeur, notamment en matière de formation
  - Trouver un tuteur compétent (bénévole ou salarié) qui encadrera le jeune recruté à qui il faudra proposer un parcours de formation.
  - Chaque jeune doit avoir un tuteur



# Contacts

- Un référent : la mission locale (ML), qui assure l'accompagnement du jeune
- Site internet : Réseau des ML de Picardie : <http://www.missions-locales-picardie.org/>
- Pôle Emploi : positionnement du jeune
- Cap emploi : organisme de placement spécialisé au service des personnes en situation de handicap
- Conseil Général

# Un autre dispositif

## ◎ Le service civique (depuis 2010)

- Engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois
- Mission d'intérêt général dans 9 grands domaines dont la santé, la solidarité et le sport
- Au moins 24 heures hebdomadaires
- Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme = volontaires
- Indemnisation de l'Etat : 573 euros net par mois
- Référentiel des missions de Service Civique
- Contacts :
  - France Culie et Sandra Pinchon (DRJSCS de Picardie)
  - François Helal (Agence du Service Civique à Paris)

# Conclusion

La création d'un emploi au sein d'une association n'est pas sans incidence sur son développement et son organisation :

- Définition des objectifs (écrire un projet écrit)
- Exercice de la fonction employeur
- Poids financier
- Nouvelles relations entre les acteurs – salariés/dirigeants...

Pour vous aider dans cette démarche, il existe :

- **Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** : aide pour la méthodologie, pour le réseau de partenaires

<http://www.cPCA-picardie.fr/index.php/ressources/dossiers/350-dla-dispositif-local-daccompagnement-en-picardie?showall=&start=1>

- **Le site du CNAR Sport** :

- Outil de calcul du coût de l'emploi
- Fiches emplois type
- L'autodiagnostic (« Est-il pertinent de créer un emploi dans mon association ? »)
- Construction du projet associatif...

*Merci de votre attention*